



Programme LEADER
Groupe d'Action Locale Cœur des Hauts de France
Compte-Rendu du Comité de Programmation d'Installation
du 30 mai 2023

Etaient présents les membres des collègues :

Public :

- PETR Cœur des Hauts de France – CHEVAL Philippe (votant) – FAGOT Maryse
- Communauté de Communes de Haute Somme – CELMA Claude (votant) – BLONDELLE Jean Marie (votant)
- Communauté de Communes de l'Est de la Somme – MERCIER Marie-Estelle (votant) – HAY Francis (votant) – RIOJA José
- Communauté de Communes Terre de Picardie – ETEVE Bruno (votant) – SCIASCIA Georgette - LINEATTE Thierry (votant)
- Chambre d'Agriculture de la Somme – PREVOST IBO Anne (votant)
- Chambre des Métiers de l'Artisanat – HOCHART Laurence (votant)
- Lycée agricole Haute Somme – BRIEF Laurie (votant)
- Société du canal Seine-Nord Europe – COFFIN Ellody (votant)

Privé :

- Association Saint Jean – COPPE Gaëlle (votant)
- Historial de la Grande Guerre – DERBECOURT Véronique (votant)
- Gîte de l'Atrium – BLONDELLE Patrick (votant)
- Savoir Fer – LAIDAIN Arnold (votant)
- Générations Mouvement – GUILBERT Michel (votant)
- Vacances Plurielles – VERMEULEN Guy (votant)
- Centre social de Ham – FLOQUET Stéphane, en visio conférence (votant)
- Office culturel de Brouchy – STEENKESTE Sandrine (votant)
- Ferme Compère – COMPERE Géry (votant)

Etaient également présents :

- Autorité de Gestion Conseil Régional – MARREC Bérénice
- Cellule Animation LEADER – MUNOZ Elodie – DIOT Julie
- GAL de l'Artois – CHEVALIER CURT Audrey – DECOOPMAN Audrey - KEMPA Wendy

Membres excusés :

Collège public : FRANCOIS Eric – CAMUS Dominique, Communauté de Communes Haute Somme ; RIQUIER Julie, Communauté de Communes de l'Est de la Somme ; CARON Gérard, Communauté de Communes Terre de Picardie ; DE CHEYRON Angèle, Chambre d'Agriculture de la Somme ; DANEZ Frédérique, Chambre des Métiers de l'Artisanat ; VANBREUGEL Peggy, Lycée agricole Haute Somme ; DUMONT Nicolas, Société du canal Seine-Nord Europe

Collège privé : FAITY Luc, Association Saint Jean ; FRANCOIS Hervé, Historial de la Grande Guerre ; BLONDELLE Daphné, gîte de l'Atrium ; DUFRENE David – PAWAR Aryendra, Fédération de Pêche de la Somme ; DEPTA Antoine – QUEYRAT Lisette, Souvenir Français ; BOUCHON Yvette, Savoir Fer ; KNOCKAERT Anne, Générations Mouvement ; MILLOT Aurélie, Vacances Plurielles ; AQUAIRE Yann, Centre Social de Ham ; MARISSAL Luc, Office culturel de Brouchy ; COMPERE Véronique, Ferme Compère

Invités excusés :

Le Président vérifie le principe du double quorum

- Membres votants du collège public 11/11
- Membres votants du collège privé 9/11

Le principe est respecté

Préambule

Un tour de table est réalisé pour présenter chaque membre du Comité de Programmation.

Un rappel sur la signification des sigles souvent rencontrés dans le programme LEADER est réalisé :

- LEADER signifie "Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
- GAL : Groupe d'Action Locale = publics + privés
- FEADER le fonds européen agricole pour le développement rural
- SLD = Stratégie locale de développement
- FA : Fiche Action
- AGR : Autorité de gestion régionale = la Région Hauts de France
- ASP : Agence de Service de Paiement= organisme payeur

1. Désignation du Président du Groupe d'Action Locale

Le président du PETR Cœur des Hauts de France par rapport au GAL est responsable du portage juridique, administratif et financier du GAL. Il est autorisé par son organe délibérant à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL.

Rôle du président du GAL :

- animer le Comité de programmation ;
- veiller au respect du règlement intérieur et plus particulièrement aux dispositions relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts
- signer les invitations, les comptes rendus...

Proposition aux membres du Comité de Programmation de désigner Monsieur CHEVAL Philippe, président du PETR Cœur des Hauts de France, en tant que président du GAL Cœur des Hauts de France.

Désignation à l'unanimité

Le Président du GAL propose aux membres de désigner des Vice-présidents.

- Proposition de présenter M. LAIDAIN Arnold, Savoir Fer, en tant que 1^{er} vice-président

Approbation à l'unanimité

- Proposition de présenter Mme FAGOT Maryse, PETR Cœur des Hauts de France, et Conseillère Régionale, en tant que 2^{ème} vice-présidente

Approbation à l'unanimité

2. Rappel sur les fonds européens et la démarche LEADER



Etats membres de l'Union européenne (2022):

Pays candidats et pays candidats potentiels

Règlement général portant dispositions communes

Politique	Politique de cohésion économique, sociale et territoriale		Politique commune de la pêche	Politiques migrations et affaires intérieures	Politique de développement rural
Accord de partenariat					
Fonds	FEDER interreg	FEDER FSE + FTJ	FEAMPA	FSI FAMI IGVF	FEADER
Nombre de programmes	22 programmes	22 programmes	1 programme	3 programmes	1 programme
Montants France		16,8 milliards d'euros	582 millions d'euros	1,1 milliard d'euros	14 milliards d'euros
Autorités de gestion		Conseils régionaux, collectivités territoriales uniques et Etat	Etat et délégation aux autorités de gestion régionales	Etat	Etat et délégation aux autorités de gestion régionales

LEADER dépend du FEADER

Il existe des dizaines d'autres fonds européens gérés par l'UE : LIFE, Erasmus +, Programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs», programme Santé....

LEADER = Liaison Entre Actions de Développement d'Economie Rurale = programme d'accompagnement des projets locaux

Mots clefs du dispositif : Union Européenne – rural- FEADER- innovation- partenariat public privé- laboratoire d'idées – coopération- emplois

Les territoires sont en cours de sélection à travers l'Union Européenne.

En France, les noms des GAL devraient être connus d'ici le 31 août 2023.

En Hauts de France, déjà 10 territoires GAL sont sélectionnés à ce jour (à terme peut être 20) : Artois, Avesnois, Pays du Calais, Pays de Saint-Omer, Pays Compiégnois, Pays de Sources et Vallées, Pays de Thiérache, Sud de l'Aisne & Cœur des Hauts-de-France

3. Les grandes lignes de la stratégie et des fiches actions

Mots clefs de la candidature retenue :

Changements/mutations liées au canal Seine-Nord Europe, à l'environnement et l'écologie, au post covid.

Filière courte, alimentation – tourisme – accessibilité - services – lien social - les privés

Stratégie : s'adapter aux mutations du territoire pour une transition au bénéfice de tous

7 fiches actions sont identifiées :

- 2 fiches sont au service de la stratégie
- Animation et gestion du GAL
- Evaluation

- 5 pour sa mise en œuvre
- Structuration de la filière courte alimentaire accessible à tous - *FA Alimentation*
- Développement et enrichissement de l'offre touristique en s'appuyant sur les atouts du territoire pour des séjours de qualité et plus diversifiés - *FA Tourisme*
- Amélioration de l'accessibilité partout et pour tous - *FA Accessibilité*
- Renforcement du lien social et des services pour assurer le bien-être de tous – *FA Lien social services*
- Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du GAL- *FA Coopération*

Ces 5 fiches actions ont des points communs :

Localisation :

Les projets doivent se situer sur les communes du PETR, cependant ceux de Chaulnes – Péronne et Ham ne peuvent pas consommer plus de 20% de l'enveloppe à elles trois.

Les bénéficiaires éligibles :

- Groupements d'Intérêt Public ;
- Syndicats Mixtes ;
- EPCI/communes (collectivités territoriales et leurs groupements) ;
- Etablissements publics (d'enseignement inclus) ;
- Associations Loi 1901,
- Organismes / Chambres consulaires ;
- Exploitants agricoles individuels ou sociétaires à titre principal ou secondaire affiliés MSA, groupements d'agriculteurs ;
- Groupements d'Intérêt Economique ;
- Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental ;
- Entreprises/entreprises artisanales, commerciales et de services/TPE/PME au sens communautaire ;
- Sociétés civiles ; Coopératives (SCIC, SCOP...)
- Fondations ;
- Organismes de formation ;

➤ **Les particuliers, les habitants sans numéro de SIRET ne sont pas éligibles.**

FA	Sélection	Seuil aide FEADER	plafond	Bonus note privé	Bonus note label
Alimentation	suivant les grilles d'analyse Note sur 20 - = +15 et + subvention maxi - = 12 < 15 - = 10 < 12 - Inférieure à 10 , pas de subvention	5000 euros pour les publics – 3000 pour les privés	100 000 euros* (non voté)	+ 3 points	
Tourisme					+ 2 points
Accessibilité					+ 2 points
Lien social service					
Coopération		5000 euros pour tous			

Approbation à l'unanimité pour la sélection par note et pour les bonus

**Au regard du montant de l'enveloppe actuelle et dans l'attente de précision sur les plans de financements, le vote du plafond est reporté au prochain comité.*

Les fiches actions

Une présentation succincte des fiches actions est faite. Les détails des fiches actions sont en cours d'ajustements technique et sémantique. Après, cela une synthèse des fiches actions sera disponible cet été

Structuration de la filière courte alimentaire accessible à tous

- Actions relatives à la distribution des produits locaux, à la découverte et mise en valeur des productions locales
- Structuration de la filière alimentaire
- Sensibilisation et pédagogie autour de l'alimentation et de la santé, notamment en lien avec le Contrat Local de Santé

Développement et enrichissement de l'offre touristique en s'appuyant sur les atouts du territoire pour des séjours de qualité et plus diversifiés

- Diversification de l'offre touristique en mettant en valeur un ou plusieurs sites/thèmes représentant un atout majeur pour le rayonnement du territoire
- Accompagnement des professionnels du tourisme du territoire
- Accessibilité vers et entre les lieux sites touristiques du territoire

Amélioration de l'accessibilité partout et pour tous

- Expérimentation de nouvelles formes de mobilité durable, innovante et inclusive
- Développement de services itinérants
- Sensibilisation des usagers, notamment des établissements scolaires, aux alternatives à la voiture individuelle
- Mobilité et santé

Renforcement du lien social et des services pour assurer le bien-être de tous

- a) Activités et animations culturelles et sportives ouvertes et accessibles à tous
- b) Soutien à l'économie de proximité
- c) Lieux d'échanges de partage, de solidarité entre les habitants
- d) Savoir et faire savoir, communication et information

Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du GAL

- La préparation technique en amont des projets de coopération qui nécessitent un temps de préparation préalable à la réalisation concrète d'actions de coopération avec la recherche des partenaires et la construction du partenariat : animation, échange, visite, constitution d'un partenariat, organisation de réunions, prestataire externe...
- La réalisation concrète des actions communes de coopération au bénéfice de la stratégie du territoire
- La réalisation d'investissements sur le territoire, si nécessaires à la coopération
- Communication sur les activités de coopération
- L'évaluation des activités de coopération

La maquette financière proposée est la suivante :

N° fiche action	Libellé de la fiche-action	Montant FEADER
1	Animation de gestion du GAL	175 500 €
2	Evaluation	10 000 €
3	Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du GAL	37 500 €
4	Structuration de la filière courte alimentaire accessible à tous	105 000 €
5	Développement et enrichissement de l'offre touristique en s'appuyant sur les atouts du territoire pour des séjours de qualité et plus diversifiés	132 500 €
6	Amélioration de l'accessibilité partout et pour tous	142 000 €
7	Renforcement du lien social et des services pour assurer le bien-être de tous	147 500 €
	Total	750 000 €

Approbation à l'unanimité

La maquette sera revue à la hausse à l'automne, une fois les territoires de la seconde vague sélectionnés

Les projets

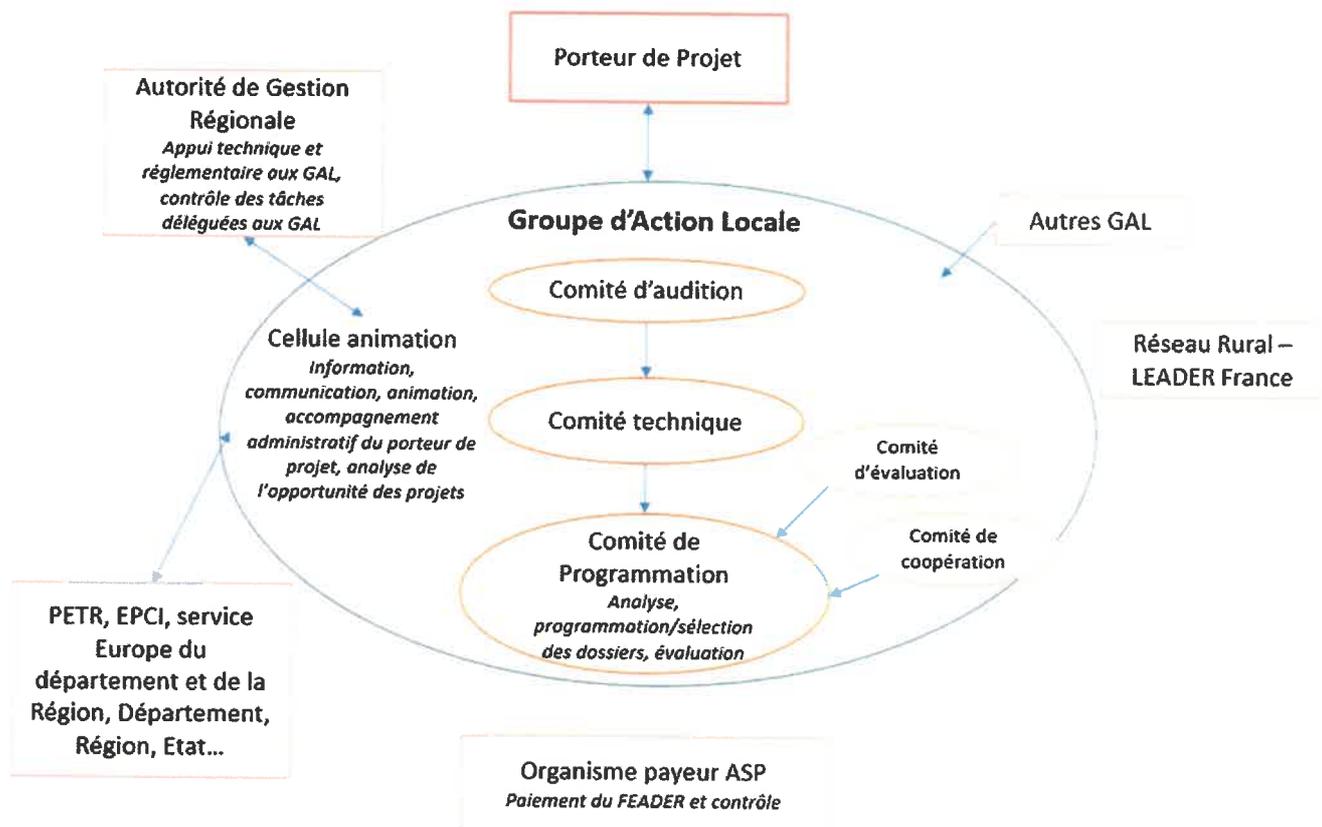
Les membres participent la connaissance du dispositif LEADER, ils peuvent également porter des opérations

Celles-ci peuvent avoir démarré en 2023, mais ne devraient pas être terminées avant le passage du projet en comité de programmation.

Jusqu'à signature de la convention par le Président de Région et le Président du GAL, les demandes de subvention / fiches projet sont à adresser au Conseil Régional des Hauts de France, autorité de gestion déléguée LEADER. Cette dernière fera le lien ensuite avec le GAL concerné par chacun des projets pour intégration à la programmation.

La cellule GAL se tient à disposition des porteurs de projet pour tout renseignement.

4. Le GAL et ses connexions



5. Proposition de règlement intérieur

Figure dans le règlement :

- La responsabilité du président
- Les rôles, l'implications des membres, les modalités de renouvellement
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêt
- Les tâches du comité
- Sa fréquence
- Les modalités de convocation, de préparation (comité d'audition, comité technique...) et de déroulement
- Les prises de décisions et le quorum
-

Le comité apporte des modifications au règlement. Voir annexe au compte-rendu le règlement modifié.

6. Point sur la phase de conventionnement

Un long travail d'analyse et de préparation de la convention et de ses annexes est en cours de réalisation entre l'Autorité de Gestion Régionale et la cellule GAL :

- Territoire du GAL
- Description de la stratégie
- Les fiches actions
- Répartition des tâches
- Composition du comité de programmation
- Disposition du règlement intérieur

Objectif : signature de la convention le 31 août 2023.

La convention est un contrat *figé*, un document cadre. Il est donc nécessaire d'anticiper le plus de détails possible afin d'éviter un trop grand nombre d'avenants, longs et fastidieux administrativement.

Une fois la convention signée, la programmation démarrera et les demandes d'aides seront réceptionnées par le GAL Cœur des Hauts de France.

7. Proposition du plan de communication 2023

- Une newsletter après chaque comité
- Création page Facebook spécifique
- Communiqué de presse
- Onglet actualisé sur le site internet du PETR
- A l'automne, sortie d'une plaquette LEADER : volumétrie, destinataires, mode de distribution à définir ultérieurement

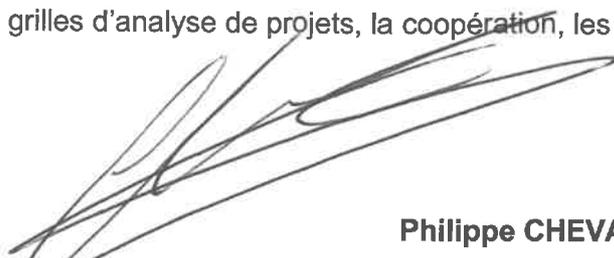
La cellule GAL peut également se déplacer pour des présentations en communautés de communes, à destination des privés ... et sur simple demande d'un membre du comité ou d'un partenaire du GAL.

Le comité souligne l'importance des bulletins (municipaux, EPCI, chambres consulaires...) et la Région dans la diffusion du dispositif LEADER

8. Questions diverses.

Le prochain comité de programmation aura lieu le **mardi 11 juillet 2023 à 14h30 à Péronne.**

L'ordre du jour portera entre autres sur la/les grilles d'analyse de projets, la coopération, les règles de financement.



Philippe CHEVAL
Président du GAL Cœur des Hauts de France

